

beaucoup de choses, situé comme il l'est, sur la côte sud-ouest de la Nouvelle-Ecosse, sur une côte rocheuse et dangereuse. Ce que demande le comté est plutôt dans l'intérêt de la marine du Canada et j'espère que le ministre actuel, maintenant qu'il est habitué à ses fonctions, nous accordera ce dont nous avons besoin.

Pour ce qui est de la demande de bouées à Lockeport, si cela a été fait, c'est tout récemment. L'honorable ministre ne m'a pas répondu au sujet d'une bouée au phare de Blonde Rock, point très important et sur la route des steamers entre Yarmouth et Halifax. Il faut une bouée à cet endroit. Le fait qu'il manque une bouée depuis huit ou neuf mois est une preuve de négligence de la part du département. Si le gouvernement ne s'occupe pas de mon comté dans le but de nous donner ce que nous demandons, qu'il s'en occupe au point de vue politique.

Observation météorologique..... \$61,250

M. FOSTER: Ceci comporte une augmentation de \$5,000 devenue nécessaire pour l'établissement de quelques stations additionnelles sur les Montagnes Rocheuses et dans la Colombie Anglaise.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: A quelle distance dans le nord se trouvent situées les stations actuelles ?

M. FOSTER: Une à la baie James. En général elles ne sont pas au delà de la ligne du Pacifique Canadien, mais nous voulons en établir dans les Montagnes Rocheuses et la Colombie Anglaise, ce qui explique l'augmentation.

M. JONES: Quelle est l'expérience du ministère relativement à ces stations. Sont-elles avantageuses en général ?

M. FOSTER: Le rapport du ministère de la marine renferme des explications détaillées. Je ferais mieux, je crois, d'y renvoyer l'honorable député; il pourra y voir tout ce qui a rapport aux probabilités, et jusqu'à quel point elles sont vérifiées.

Hôpitaux de marine..... \$56,000

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Il faut des explications.

M. FOSTER: Tous les détails sont donnés dans le rapport du département de la marine.

Inspection des bateaux à vapeur..... \$25,000

M. EDGAR: Au sujet de cette subvention, il est une question qui a été signalée à l'attention du ministre avant aujourd'hui. En 1885, on signala au ministre suppléant de la marine le fait que, tandis que les ingénieurs peuvent obtenir des certificats pour servir sur les bateaux canadiens, qu'ils soient sujets anglais ou non, la loi concernant l'inspection, aux Etats-Unis, renferme une disposition empêchant tout homme qui n'est pas citoyen américain d'obtenir des certificats et de servir comme ingénieur sur les bateaux américains. C'est là une loi peu raisonnable. Je me rappelle que l'honorable député de Colchester (M. McLelan), qui était alors ministre suppléant de la marine, répondit que le gouvernement allait voir s'il ne pouvait changer la loi de manière à mettre les Canadiens sur un pied d'égalité avec les Américains. Le résultat est que les Américains viennent ici et peuvent obtenir des certificats aussi aisément que les Canadiens. J'ai une copie de la loi américaine. Elle dit que les citoyens américains seulement, et ceux qui demeurent dans le pays depuis six mois, pourront obtenir des certificats et être licenciés comme ingénieurs. Le gouvernement, qui se glorifie de sa politique nationale protégeant les intérêts du pays, devrait étudier cette question qui intéresse hautement les ingénieurs des villes situées sur les frontières. Les ingénieurs sont capables de faire le travail, mais les Américains viennent dans le pays et ont les mêmes droits qu'eux de subir l'examen et obtenir des certificats.

M. FOSTER: Je tiendrai compte de ce que dit l'honorable député. Il y a deux côtés à cette question. Cette pratique a été suivie par les deux gouvernements. Il est bien

M. ROBERTSON (Shelburne)

possible que cela soit changé; cela pourrait être changé d'une manière avantageuse.

M. EDGAR: C'est une disposition de l'acte d'inspection des bateaux à vapeur, et cet acte devra être changé. Il est facile de comprendre que les Canadiens des villes sur les frontières ont de grands désavantages.

Sir RICHARD CARTWRIGHT: Quel revenu a-t-on retiré ?

M. FOSTER: Nous avons dépensé \$15,000 de plus que le revenu. Somme toute le revenu donne un excédent bien petit.

Salaires et déboursés pour surveillants et gardiens. \$249,500

M. KIRK: Je désire demander au ministre si l'écluse qui a été faite à la digue Fisher, dans le comté de Guysboro', permet aux poissons de monter. Cette écluse était dans une telle position que lorsque l'eau pouvait s'écouler dans la digue, elle ne restait pas en place. Je crois qu'il y a eu beaucoup de négligence dans l'exécution de ces travaux et j'aimerais à savoir si l'on a fait des réparations.

M. FOSTER: Je prendrai des renseignements.

M. JONES: J'espère que le gouvernement verra à ce que les surveillants fassent observer strictement la loi. Je sais qu'il y a eu une amélioration remarquable, surtout dans la Nouvelle-Ecosse, dans les règlements faits par les différents gouvernements, mais cependant il y a encore beaucoup de négligence de la part des surveillants, et dans un bon nombre de cas, le poisson qui abondait, est rapidement détruit. Puis, en ce qui concerne les réservoirs destinés à la pisciculture, bien que je ne blâme pas la dépense, j'aimerais à savoir si les résultats en général ont répondu aux espérances. Quant à l'établissement construit près d'Halifax alors que je faisais partie du gouvernement, je suis informé par un bon nombre de gens des alentours, que jusqu'à présent la chose n'a été d'aucun avantage réel, bien qu'un bon nombre de jeunes saumons ait été distribué. Puis, pour ce qui est des écluses destinées à servir de passage aux poissons, je suis informé sur ce sujet, ne serait-il pas préférable pour le gouvernement d'acheter cette licence si la chose est aussi avantageuse qu'on le dit, de sorte que dans ce cas le gouvernement pourrait se servir plus souvent de cette écluse, car il paraît que M. Rogers ne veut pas la recommander dans plusieurs circonstances, parce qu'il est intéressé. Je crois qu'il serait avantageux pour cette branche du service si le gouvernement achetait ces droits, si la chose a une aussi grande valeur qu'on le dit. Puis on dit que M. Rogers n'a pas été dans la province de la Nouvelle-Ecosse et surtout sur la rive sud, aussi souvent que l'auraient voulu les intéressés. On me dit qu'il a passé une bonne partie du commencement de la saison, qui est le temps le plus important, dans les Etats-Unis, s'occupant de ce brevet.

M. FOSTER: L'honorable député demande si les établissements de pisciculture ont réussi. Pour ne pas prendre le temps de la Chambre, je le référerai au rapport du département, de 1884, dans lequel rapport M. Wilmot traite spécialement ce sujet, et donne les résultats obtenus jusque là; il pourrait aussi voir le rapport de 1886.

M. MILLS (Bothwell): M. Whitcher était d'opinion contraire.

M. FOSTER: Je crois que l'honorable député trouvera que ces établissements ont produit de bons résultats.

M. JONES: Les rapports de l'honorable ministre ont été présentés si tard, que, vu mes occupations, je n'ai pu leur donner toute l'attention qu'ils méritent, et c'est pour cela